CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique foncière

> REUNION DU JEUDI 3 MAI 2001

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

- de Mme Evelyne Huytebroeck (F) à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique et Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'aménagement du territoire, des monuments et sites et du transport rémunéré des personnes, concernant "les projets d'une nouvelle organisation du tri postal".
- (Orateurs: Mme Evelyne Huytebroeck et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

Présidence de M. Bernard Clerfayt, Président.

- La réunion est ouverte à 14h30'.

QUESTION ORALE

Les projets d'une nouvelle organisation du tri postal.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Je viens d'être informée d'une initiative de la part de la Poste. Nous avons en effet appris que la société anonyme de droit public la Poste a publié le 14 décembre 2000 dans le *Journal officiel des Communautés européennes* une procédure négociée pour un marché qui consiste à concevoir une nouvelle organisation de tri qui comprend aussi bien l'infrastructure que les bâtiments. Les candidatures devaient être rentrées pour le 22 janvier.

Cet appel d'offre localise cinq centres de tri sur le territoire belge, dont un à Bruxelles (sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale). Le problème est que cet appel d'offre ne stipule rien sur l'accessibilité des choix d'implantation. Le cahier de charge ne fait pas état de la nécessité de l'accessibilité du chemin de fer au site d'implantation des centres de tri postal et la proximité des chemins de fer n'est pas retenue comme déterminante. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la complémentarité rail/poste. Cette complémentarité entre la Poste et la SNCB nous semble indispensable par rapport à une politique globale de mobilité. Ce sont chaque jour des dizaines de tonnes de courrier (p.e. chaque jour 80 tonnes quittent Liège pour aller à Bruxelles) qui transitent par rail entre les divers lieux de Belgique. La suppression des trains postaux entraînerait des pertes annuelles importantes (on parle de 4 millions d'Euro) pour la SNCB et des pertes importantes d'emplois publics. Supprimer les déplacements par train équivaudrait à mettre des dizaines, voire des centaines de camions chaque jour sur les routes, reportant ainsi sur l'environnement et sur le confort et la sécurité des autres usagers les conséquences de ce choix.

Si la Poste veut moderniser ses équipements et son organisation générale, c'est bien sûr un projet positif. Mais celui-ci ne doit pas se réaliser au détriment d'autres critères comme les problèmes de mobilité et d'emploi. Des problèmes seraient inévitablement supportés aussi par notre Région et ses habitants

J'en viens aux questions plus précises concernant la Région de Bruxelles-Capitale. Avez-vous eu connaissance d'une volonté de la Poste de changer le lieu de son centre de tri postal de Bruxelles X à la gare du Midi?

Une demande d'extension ou de déplacement a-t-elle été adressée à la Région?

Votre collègue du Fédéral, Monsieur Daems, vous a-t-il fait part de problèmes au centre de tri bruxellois? Si oui, lesquels? Y a-t-il des difficultés en termes d'espace ou de mobilité? Il y a eu, il y a quelques années, un déménagement de quelques centaines de mètres pour le centre de tri postal de Bruxelles X. La

proximité avec le terminal TGV et la gare du Midi vous semble-t-elle importante à maintenir pour éviter le recours à la route et donc de nouveaux désagréments pour les Bruxellois en termes d'engorgements routiers et par-là de nuisances environnementales?

Je pense en tout cas que notre Région est directement concernée par ce type de décision fédérale et se doit de se manifester et de réagir pour faire valoir ses intérêts.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Il existe un excellent dialogue avec la SNCB. Les contacts sont fréquents. Dans de nombreux cas, la SNCB tient compte des avis de la Région. Avec Belgacom, les contacts sont également excellents. Depuis des années pourtant, je constate que lorsque la Région s'adresse à la Poste, elle est confrontée à un mur. Je suis intervenu en vain pour la suppression d'un bureau de Poste à Neder-Over-Heembeek ou au Sablon. Pour la suppression d'un bureau de Poste près de la Gare du Luxembourg, mon intervention a aussi été inutile. Lorsque la Région écrit à la Poste, c'est à peine si elle reçoit des réponses. Les rapports avec la Poste sont difficiles, voire inexistants. Je réagirai contre cette manière d'agir lorsque je serai en mesure légale de le faire.

Il est exact que la Poste, société anonyme de droit public a publié le 14 décembre dernier au *Journal officiel des Communautés européennes* un avis de marché pour une procédure négociée relative à la conception d'une nouvelle organisation de tri qui comprendrait aussi bien les infrastructures que les bâtiments. Un de ces nouveaux centres de tri serait localisé sur le territoire de la Région. L'infrastructure bâtiments devrait représenter une surface minimale de 20 à 30.000 m² avec une partie administrative à l'étage représentant quant à elle, moins de 10% de la surface totale. Il est prévu des quais de chargement et de déchargement séparés avec chacun environ 20 dockshelters. Voilà les données factuelles telles qu'elles ressortent de la lecture de l'avis de marché et sur laquelle l'administration s'est appuyée.

Une fois de plus, la Région n'a pas été associée au processus de décision. Je ne peux que marquer ma déception par rapport aux relations avec la Poste. D'un point de vue strictement juridique cela n'est pas anormal, puisqu'il revient au maître d'ouvrage de diligenter ses dossiers. C'est donc légalement que la réflexion s'est faite au sein de la Poste.

Une gestion saine de l'entreprise et une efficacité renforcée passe sans nulle doute par une modernisation des équipements et une réorganisation générale des services. Cela améliorera le service au citoyen. Je pense comme Mme Huytebroeck que lorsqu'on fait des investissements d'une telle ampleur et que l'on sait que l'on aura besoin d'un permis d'urbanisme, et d'un permis d'environnement, il serait sage d'avoir un contact ne fût-ce qu'informel avec la Région. D'autres sociétés fédérales publiques le font. Pourquoi pas la Poste? C'est un mystère.

C'est à juste titre que Mme Huytebroeck se préoccupe du fait que rien n'est mentionné dans l'appel aux candidats en ce qui concerne l'accessibilité des choix d'implantation. Il est de la responsabilité de l'adjudicataire du marché, partant du maître d'ouvrage, de s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire existant. En clair, le choix d'implantation devra, en ce qui concerne le projet relatif à la Région de Bruxelles, respecter d'une part nos outils planologiques, notamment le PRAS, que nous venons d'approuver ce matin et d'autre part les prescriptions de l'OOPU et des règlements d'urbanisme ainsi que le permis d'environnement. Il n'est pas très habile de ne pas consulter la Région. La Poste prend ainsi le risque de perdre beaucoup de temps et d'argent.

En ce qui concerne l'implication de la Région dans ce dossier, celle-ci ne pourra intervenir juridiquement que lorsqu'elle sera saisie d'une demande de permis d'urbanisme et de permis d'environnement. Toute demande d'implantation sera traitée dans le respect des outils planologiques et de l'ordonnance organique sur le permis d'urbanisme ainsi que les ordonnances en matière de permis d'environnement. L'implantation d'un futur centre de tri éventuellement délocalisé par rapport au centre de tri postal Bruxelles X actuel, devra respecter l'affectation du sol tel que le Gouvernement de la Région l'a adoptée.

L'entreprise la Poste comme tous ceux qui veulent réaliser un projet, a émis son intention de créer un nouveau centre de tri à Bruxelles via un appel aux candidats publié au *Journal officiel des Communautés européennes*. A ce stade la Région ne peut intervenir auprès de la société anonyme de droit public. Celle-ci n'ayant pas encore pris définitivement d'options paraît-il - il serait difficile pour la Région d'intervenir pour ou contre une décision qu'elle ne connaît pas, tant que le maître de l'ouvrage n'a pas l'élégance de la pressentir avant de déposer des documents définitifs qui auront coûté très cher et avec lesquels la Région ne sera peut-être pas d'accord. Dès qu'elle sera saisie, la Région instruira le dossier dans le respect des règles en vigueur et en tenant compte de tous les aspects du dossier, dont ceux que Mme Huytebroeck a mentionnés.

Il vaut mieux faire passer un maximum de courrier par le chemin de fer plutôt que par des avions qui réveillent les gens la nuit et qui consomment beaucoup de kérosène. Je crois qu'il est logique que la proximité du rail reste acquise et que le transport par rail d'un maximum de courrier international et local reste possible.

Voilà la réponse que je souhaitais vous donner. Je partage donc vos préoccupations.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Je me réjouis d'entendre que le Ministre-Président préférerait également une accessibilité par le rail. Le transport par route ou par avion poserait de réels problèmes. La Région ne peut donc pas encore réagir. Un appel d'offre a été publié officiellement. Ne peut-on pas avoir un contact informel afin de réagir pour ne pas être placé devant le fait accompli?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monu-

ments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique. - Je peux écrire à la Poste sur un ton pincé et leur faire part de mon étonnement qu'aucun contact n'ait eu lieu avant que la Poste ne se soit lancé dans des études. Je peux également mettre en garde contre le risque que le projet risque de ne pas pouvoir se réaliser *in globo*.

La Poste est la seule à réagir comme cela. Nous sommes constamment sollicités par des gens publics et privés qui viennent nous pressentir à propos de leurs projets. Ici rien. C'est bien que nous lisions comme vous le *Journal officiel des Communautés européennes* sinon nous n'en saurions rien. Je demanderai donc des explications à M. Rombauts. Légalement nous ne sommes pas obligés d'écrire. Je transmettrai l'inquiétude du Parlement à ce sujet.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Vous n'avez pas connaissance d'un nouveau terrain que la Poste voudrait acquérir? 30.000 m², c'est beaucoup.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Non. Peut-être la Poste souhaite-t-elle utiliser des terrains près de la gare du Midi.

Le Président.- L'appel d'offre est peut-être le moyen pour la Poste pour connaître les terrains disponibles pour accueillir 20 à 30.000 m² sans nécessairement accueillir tout projet qui leur serait proposé.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Il serait absurde que ce ne soit pas près du rail.

Le Président .- Suite à un appel d'offre, la Poste pourrait toujours choisir entre les divers terrains qui leur seraient proposés. Il faut encore voir la nature de l'appel.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique. - Je ne sais pas dans quelle mesure il y a déjà des TGV postaux qui roulent la nuit. On peut imaginer que le jour où le réseau TGV en Europe sera complété, une bonne partie du courrier qui maintenant part par avion, parte par TGV. En tout cas vers les villes qui sont dans un rayon de 500 à 600 km. En juin 2001, nous serons à moins de 5 heures d'Avignon et à 5h30 de Marseille. Faut-il encore mettre du courrier sur un avion qui part au milieu de la nuit et qui réveille toute la ville? Je ne le crois pas. Certainement, il faudra faire une demande de permis d'environnement. En temps voulu, il faudra examiner ces aspects.

- L'incident est clos.
- La réunion est close à 14h50'.